

Du Racisme d'Etat : les Noirs sous l'Apartheid Sud-Africain et les Juifs sous l'Antisémitisme Nazi

KONE Napegadié

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département d'Études Germaniques

knapegadie98@gmail.com

SOUANGA Kouadio Denis

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département d'Études Germaniques

souangadenis2018@gmail.com

Résumé :

Le fantasme de supériorité raciale des peuples européens suscita, au cours des siècles passés, un désir hégémonique absolument calamiteux à l'égard de plusieurs peuples du monde. Le racisme à l'égard des Noirs et des Juifs constitue un exemple majeur. L'objectif de cette réflexion est de mettre en lumière les fondements et manifestations du racisme d'État sous l'apartheid et le régime nazi et d'en tirer des orientations éthiques en vue d'un monde meilleur. Il ressort de cette étude que le racisme d'État envers les Noirs en Afrique du Sud et les Juifs sous Hitler résulte des théories raciales du XIX^e siècle et se caractérise par la séparation biologique et spatiale des races, la racialisation du sol et de l'économie à travers la violence et la mort. Afin de surmonter ce fléau, il importe de promouvoir une conscience planétaire du vivre-ensemble fondé sur la solidarité des peuples.

Mots-clés : *racisme d'État – race – antisémitisme – apartheid.*

Abstract

In the course of the past centuries, the fantasy of racial superiority of the European peoples aroused an absolutely calamitous hegemonic desire towards several peoples of the world. Racism against Blacks and Jews is a major example. The purpose of this reflection is to highlight the foundations and manifestations of state racism in apartheid and in Nazi regime and to draw ethical guidelines for a better world. It appears from this study that state racism towards Blacks in South Africa and Jews under Hitler results from the 19th century racial theories and is characterized by the biological and spatial separation of races, the racialization of soil and economy through violence and death. In order to overcome this plague, it is important to promote a global awareness of living based on the solidarity of peoples.

Keywords: *State racism – race – Antisemitism – Apartheid*

Introduction

L'histoire de l'humanité est émaillée d'atrocités. Aujourd'hui encore, le monde continue d'être hanté, entre autres, par le souvenir de l'esclavage, de l'apartheid et de la Shoah. On se demande comment l'homme, dont on dit qu'il est doté de raison, a pu se rabaisser à ce stade d'animalité. Depuis 2005, le 27 janvier de chaque année est décrétée par l'UNESCO la journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste. À cette occasion, les crimes antisémites nazis sont exposés à la face du monde. L'objectif de cette journée est de raviver la mémoire de la Shoah et de mettre l'homme face à ses horreurs, afin de favoriser la prise de conscience et la repentance vis-à-vis de son passé. Cette Journée est, par extension, l'occasion pour l'humanité de se mirer dans sa propre histoire.

Au plan intellectuel, comprendre ce phénomène afin d'en tirer des enseignements constructifs devient un impératif. Pour l'UNESCO, en effet, cette journée commémore non seulement la Shoah, mais elle représente aussi l'occasion de réfléchir sur le racisme à l'égard de tous les peuples. Cf. UNESCO (2025). C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente réflexion sur le nazisme et l'apartheid. Étant donné qu'aucun fait n'est suffisamment clos et détaché du reste du monde pour être parfaitement unique, la présente analyse se penche sur le racisme d'État dans l'apartheid et le régime nazi. Elle répond aux questions suivantes : Quels sont les fondements du racisme d'État et comment s'est-il manifesté dans l'apartheid et le régime nazi ? Au regard des enjeux politiques actuels, quelles orientations éthiques peut-on tirer d'une telle mise en parallèle ?

L'objectif de cette étude est de mettre en lumière les fondements et les manifestations du racisme d'État sous l'apartheid et le régime nazi et de proposer des orientations éthiques pour surmonter ce fléau. Cette analyse s'articule autour de trois axes : montrer, tout d'abord, les fondements du racisme d'État et sa place dans la théorie postcoloniale, mettre, ensuite, en lumière les manifestations de ce racisme dans ces deux régimes et, enfin, plaider pour une humanité unie et libérée du préjudice racial. Pour ce faire, cette étude s'appuie sur les méthodes historique et comparative.

1. Racisme et théorie postcoloniale

S'intéresser au racisme, surtout à sa forme la plus violente qu'est le racisme d'État, n'est pas une fin en soi. Comparer l'antisémitisme nazi à l'apartheid ne signifie ni de rabaisser la Shoah au rang de l'apartheid, ni d'élever ce dernier au rang de celle-ci. Il est plutôt question d'analyser et déconstruire le fondement idéologique de la haine qui conduisit à l'apartheid et à la Shoah. La critique du racisme et la vision d'un monde meilleur qui la sous-tend inscrit cette étude dans la droite ligne de la théorie postcoloniale.

1.1. Théorie postcoloniale : penser et panser les plaies du racisme

Convoquer la théorie postcoloniale dans le cadre de cette réflexion implique de prime abord, une certaine triangularité entre le colonialisme, le racisme et l'antisémitisme nazi. Par théorie postcoloniale, Hélène L'Heuillet (2017, p. 43-44) entend « une tentative de penser la colonisation et les difficultés de la décolonisation » et voit en Frantz Fanon le précurseur, car selon elle, « il est l'un des premiers à écrire sur les incidences subjectives de la couleur de la peau ». À travers ces mots, Hélène L'Heuillet montre que la théorie postcoloniale est indissociable de la question du racisme. En effet, le colonialisme en tant que forme de domination, n'est possible qu'à l'égard des peuples avec lesquels l'on estime ne rien avoir en commun. Au centre de ce déni d'humanité commune trône le racisme.

Si la théorie postcoloniale se penche sur l'héritage racial nauséabond de la colonisation, il faut souligner que cette dernière ne s'est pas déployée dans un seul sens. Pour Achille Mbembe (Cf. 2013, p. 68-69), cette théorie appréhende la colonisation comme une expérience planétaire, paradoxale et pleine d'ambiguïtés. Ainsi, cette théorie offre une vue plus large du fait colonial pouvant inclure l'impact de celui-ci sur les nations colonisatrices. En d'autres termes, un État qui colonise peut se coloniser, tel un serpent se mordant la queue. Dans ce cas, l'antisémitisme nazi et l'apartheid peuvent être appréhendés comme deux formes de colonialisme qu'un État exerce à l'intérieur de ses propres frontières. Dans le cas de l'Allemagne, Joël Kotek (2008, p. 197) s'est penché sur

l'impact de la violence coloniale allemande sur l'esprit génocidaire de la Shoah et a fini par conclure ceci :

La Shoah semble s'expliquer autant par tradition antisémite proprement européenne que par l'expérience corruptrice née du colonialisme. En renforçant le mythe de la supériorité de l'Homme blanc et en légitimant par là l'usage de la violence extrême contre tout ce qui n'est pas lui, l'expérience coloniale a préparé les pires catastrophes du XXe siècle.

Autrement dit, l'expérience coloniale et le fantasme de supériorité raciale représentent des facteurs déterminants dans la mise en place du dispositif génocidaire de l'Holocauste. Insistant sur les affinités du colonialisme et du nazisme, Simone Weil, dans un article de Cailler Bernadette (1995, p. 240), affirme que l'hitlérisme « consiste dans l'application par l'Allemagne au continent européen [...] des méthodes de la conquête et de la domination coloniale ». En d'autres termes, l'hitlérisme n'est qu'un colonialisme intra-européen inspiré de la pratique coloniale en Afrique ou ailleurs.

La pensée postcoloniale est irréductible à une simple critique des tares racistes et des crimes coloniaux. L'un des principaux mérites de ce cadre de pensée est la vision d'une humanité unie et solidaire dans un monde libéré du préjudice racial. Il s'agit de penser afin de panser les plaies du racisme. Dans cette veine, Achille Mbembe (Cf. 2013, pp. 66-67) note que la critique postcoloniale est également « une pensée du rêve : le rêve d'une nouvelle forme d'humanisme » et de « la possibilité d'une vie conviviale dans un monde désormais multiculturel et hétérogène ». Si le racisme a permis de justifier les pires massacres contre l'humanité, l'avènement d'un monde en paix n'est possible qu'à la condition de dénoncer et déconstruire le racisme. C'est à cette noble mission que la présente réflexion essaie de contribuer. Puisse l'Homme enfin prendre conscience que le racisme est un cancer qui ronge à la fois celui qui l'entretient et celui qui en est victime.

1.2. Définition et fondements du racisme d'État

Ce que l'on appelle aujourd'hui racisme naquit en Occident en tant que discours scientifique sur l'être humain. Selon le dictionnaire français *Le Petit Robert* (2019, p. 2099), le racisme est « une idéologie postulant une hiérarchie des races. » En tant

qu'attitude, ce dernier désigne « l'ensemble des réactions qui, consciemment ou inconsciemment, s'accordent avec cette idéologie » (2019, p. 2099). En société, il se caractérise par la haine et le mépris. L'antisémitisme est dans ce sens un racisme envers les Juifs. Dans son article sur l'origine du racisme, Marylène Patou-Mathis (Cf. 2013, p. 33) montre que les fondements du racisme se trouvent dans les théories raciales qui explosèrent en Occident à partir du XVIIIe siècle. Concept en rapport aux animaux, la race, souligne-t-elle, s'étendit à l'espèce humaine pour désigner la division et la catégorisation de celle-ci en groupes distincts.

Le racisme d'État désigne l'emploi du pouvoir d'État dans l'application du racisme. C'est dans ce cadre que le philosophe Michel Foucault (1976, p. 76) affirme que le racisme d'État est apparu en Europe au moment où il a été question pour l'État d'assurer « la pureté de la race, contre la race ou les races qui l'infiltrèrent, introduisent dans son corps des éléments nocifs et qu'il faut par conséquent chasser pour des raisons qui sont à la fois d'ordre politique et biologique ». Le racisme d'État est donc, pour ce philosophe français (1976, p. 215), « lié au fonctionnement d'un État qui est obligé de se servir de la race, de l'élimination des races et de la purification de la race, pour exercer son pouvoir souverain ». Autrement dit, cette idéologie repose sur la purification raciale à travers la séparation des races.

Le racisme d'État des régimes de l'apartheid et du national-socialisme naît du dilemme politique de la race. En effet, comment le vivre-ensemble d'une humanité désormais catégorisée et hiérarchisée est-il politiquement réalisable ? Dans son analyse sur l'impact du racisme sur l'avenir des États-Unis, Alexis de Tocqueville (Cf. 2012, p. 339) explique que ce pays est hanté par le spectre d'une guerre raciale que seuls le métissage ou la séparation pourraient endiguer. Or les suprématistes considèrent que le métissage est source de décadence raciale. Du coup, lorsqu'un État renferme des groupes humains racialement définis, le vivre-ensemble devient impossible. Aussi bien en Allemagne¹

¹ En Allemagne, le risque métissage et la position réelle ou perçue des Juifs dans l'économie du pays suscitérent un pessimisme historique. Depuis le Moyen-Âge, les Juifs vécurent principalement du commerce et des prêts. Activité jadis mineure dans une économie agraire, le secteur des finances devint incontournable dans l'économie capitaliste. Cette présence réelle ou perçue des Juifs dans le secteur financier conduisit à la métaphore du parasite social. Selon Adolf Hitler (Cf. 1943, p. 334), les Juifs seraient des parasites dans le corps du peuple aryen. L'effet produit par leur présence serait celui des plantes parasites. Partout où ils se fixent, le peuple qui les accueille s'éteindrait en quelques années.

qu'en Afrique du sud², le mythe de la supériorité raciale conduisit à une paranoïa raciale qui consistait à voir en l'autre une menace existentielle qui doit être dominée, écartée ou éliminée.

Du point de vue historique, le colonialisme et le nazisme ont entretenu des influences réciproques. Dans cette veine, Hannah Arendt (Cf. 1973, p. 206) remarque que la société coloniale sud-africaine servit de laboratoire à la politique raciale nazie. Selon elle, l'élite nazie y aurait fait l'expérience de la politique axée sur l'appartenance raciale dans laquelle la sienne fut placée en position de dominant à travers la violence. Comparativement à l'Afrique du Sud, où la domination raciale fut le principal point convergent entre les Boers et les colons britanniques, les Nazis parvinrent au pouvoir à la faveur d'un programme politique absolument antisémite dans lequel le Juif fut offert en bouc émissaire à un peuple allemand psychologiquement abattu, en proie à la misère sociale et gémissant sous les sanctions de la Première Guerre Mondiale. Érigé en projet politique dans ces deux pays, le racisme d'État entra en vigueur à l'accession des suprématistes au pouvoir.

2. Manifestations du racisme d'État dans l'apartheid et le nazisme

Dans son livre intitulé *Politiques de l'inimitié*, Achille Mbembe (Cf. 2016, p. 67) note que le système de l'apartheid en Afrique du Sud et la destruction des juifs d'Europe relèvent d'un « fantasme de séparation ». Ce fantasme se présente sous trois formes : la séparation des races, la racialisation du sol et de l'économie à travers la violence et la mort.

2.1. Séparation biologique des races et humanité subalterne

La catégorisation des citoyens selon la race et l'érection des barrières raciales fut une priorité pour les suprématistes. En Allemagne, deux (02) ans après la conquête du pouvoir d'État en 1933, les Nazis, convaincus que la pureté du sang allemand est la condition première de la survie du peuple allemand, scellèrent la

² En Afrique du Sud, le statut minoritaire des Boers (ou Afrikaners) suscita également en ces derniers une peur existentielle dont la conséquence fut le racisme d'État. Selon Nancy L. Clark et William H. Worger (Cf. 2011, p.16), ce racisme s'origine dans le traité d'union signé en 1902. Ce traité jeta, certes, les bases de l'État d'Afrique du Sud, mais il accorda également aux Afrikaners le droit d'autogouvernance sur la base de la suprématie de la race blanche. Du coup, l'appartenance raciale devint le socle du projet politique dans un État démographiquement dominé par les Noirs.

ségrégation raciale à travers plusieurs lois en 1935. La communauté politique étant racialement définie, la loi sur la citoyenneté du Reich retira, selon l'historien allemand C. Schmitz-Berning (Cf. 2007, p.121-122), la nationalité allemande aux étrangers et particulièrement aux Juifs. La loi sur la protection du sang et de l'honneur des Allemands interdit les mariages et les relations sexuelles entre les Aryens et les autres races. En Afrique du Sud, des lois similaires furent adoptées un (01) an après l'érection de l'apartheid en système politique en 1948. The Prohibition of mixed marriages Act de 1949 interdit les mariages mixtes et The Immorality Act de 1950 sanctionna les relations sexuelles entre les races. Cf. Saho (2025). Toutes ces lois représentent un moyen d'empêcher le métissage considéré comme source de dégénérescence³.

Outre la séparation biologique des races à travers la protection du sang, la racialisation de l'économie occupe une place prépondérante dans la politique raciale. Pour ces suprématistes, le contrôle des ressources de l'État, y compris l'économie, est crucial pour la survie de la race. En Afrique du Sud, une série de lois furent promulguées dans l'optique de protéger les intérêts économiques et politiques de la minorité blanche au détriment des Noirs. Les suprématistes raciaux instaurèrent en 1911 The Mines and Works Act, réservant ainsi aux Blancs les emplois qualifiés dans les mines et sur les chemins de fer. Cette mesure fut renforcée par The Natives Land Act de 1913 qui expulsa les Noirs sur des terres très arides et inexploitable. La discrimination au travail fut renforcée par The Industrial Conciliation Act de 1924 qui consolida la réserve d'emplois qualifiés aux Blancs. En 1925, The Minimum Wages Act exclut les Noirs et les Métis des négociations salariales. Cf. Saho (2025). La différence salariale étant importante, ces lois scellèrent l'amer sort de ces derniers qui se retrouvèrent désormais dans une situation d'humanité subalterne au service des autres.

En Allemagne, nous assistâmes aussi à la racialisation de l'économie, c'est-à-dire, à l'accaparement des ressources économiques par un groupe humain racialement défini à travers la spoliation de tous les autres. En effet, dès la conquête du pouvoir en 1933, les Nazis instaurèrent la loi sur la restauration de la

³ Le problème du métissage source de décadence fut posé par Comte Arthur de Gobineau (2004, p. 199) lorsqu'il écrivit en 1854 -1855 : « Si donc les mélanges sont, dans une certaine limite, favorables à la masse de l'humanité, la relèvent et l'ennoblissent, ce n'est qu'aux dépens de cette humanité même, puisqu'ils l'abaissent, l'énervent, l'humilient, l'étêtent dans ses plus nobles éléments ».

fonction publique. Cette loi exclut les Juifs des services publics, des postes gouvernementaux et universitaires. La même année, les avocats juifs furent interdits d'exercer, les médecins juifs perdirent leur approbation, la loi sur le droit d'éditeur mit les journalistes au chômage, les marchands de bétails ne purent plus vendre. Cf. W. Benz (2015, p. 112).

Toutefois, loin de s'en contenter, les Nazis décidèrent d'anéantir la présence économique des Juifs en Allemagne. En effet, W. Benz (Cf. 2015, p. 131) explique que pendant la nuit de Cristal (9 et 10 novembre 1938), des commerces juifs furent pillés et vandalisés par les nazis. Deux jours après, Hermann Göring, Ministre de l'Intérieur, adopta l'Ordonnance pour l'élimination des Juifs de la vie économique allemande. Ce fut l'aryanisation de l'économie allemande. Le racisme d'État dans l'apartheid et le nazisme fut également marqué par la racialisation du sol et par la violence.

2.2. Racialisation du sol et distribution de la violence

L'aspect le plus problématique du racisme d'État sous l'apartheid et le régime nazi fut la racialisation du sol. Elle représente le volet spatial de la séparation raciale et le résultat du « principe de race » qu'Achille Mbembe (2017, p. 55) définit en ces termes :

We must understand the principle of race as a spectral form of division and human difference that can be mobilized to stigmatize and exclude, or as a process of segregation through which people seek to isolate, eliminate, or physically destroy a particular human group⁴.

En d'autres termes, le principe de race désigne l'appropriation d'un territoire par un peuple racialement défini et l'expulsion des ressortissants des autres peuples ou races. La racialisation du sol désigne l'exclusion, l'expulsion, la déportation ou, dans le pire des cas, l'élimination de groupes humains. Sous l'apartheid, ce fantasme la séparation raciale se caractérisa par la confiscation des terres par le moyen d'une législation ségrégative. L'une des lois les

⁴ [Nous devons entendre par principe de race une forme spectrale de division et différence humaine que l'on mobilise pour stigmatiser ou exclure. Elle désigne également un processus de ségrégation par lequel les hommes cherchent à isoler, éliminer ou détruire physiquement un groupe humain particulier]. (Notre traduction)

plus importantes en la matière est The Natives Land Act. Cette loi, adoptée en 1913, attribua 7% du territoire au peuple noir représentant plus de 80% de la population sud-africaine, créant ainsi les homelands. Cf. Saho (2025). Celle loi fut la base de la stratégie du « Grand Apartheid », dont le but fut la création d'États raciaux. En effet, en 1959, The Bantu Self-Government Act déclara l'indépendance des homelands ainsi créés. Cf. Saho (2025). Dans la mesure où les Noirs représentaient une main-d'œuvre nécessaire à l'économie sudafricaine, la séparation spatiale fut partielle.

La rupture de contacts entre les personnes de races différentes est certes primordiale dans le racisme d'État, mais cette exigence raciale fut battue en brèche par la logique du colonialisme fondée sur l'exploitation. The Natives Urban Act de 1923 réserva certes les villes aux Blancs, mais les Noirs pouvaient y séjourner en tant qu'ouvriers. Mais dans les villes, The Reservation of Amenities Act de 1953 érigea un mur social. En vertu de cette loi, les Blancs et leurs subalternes noirs obtinrent des espaces sociaux (toilettes, parcs, plages) différents. Cette ségrégation s'intensifia lorsque the The Bantu Resettlement Act fut promulguée en 1954. Selon N. L. Clark et W. H. Worger (Cf. 2011, p. 69), cette loi renferma les races dans des territoires définis, les Blancs possédant les plus grands espaces urbains et ruraux, les Indiens relégués dans des townships et les Noirs expulsés dans des homelands. À Sophiatown, 60 000 Noirs, expliquent-ils, furent expulsés et leurs habitations détruites. Les quartiers furent repeuplés par des Blancs.

En Allemagne, les Nazis tentèrent d'aryaniser le sol sur la base de l'idéologie du sang et du sol. Selon l'historien allemand Cornelia Schmitz-Berning (Cf. 2007, p. 111), l'idéologie du sang et du sol est un concept du national-socialisme qui désigne l'union d'une race à un territoire. Elle repose sur la conviction que la survie de tout peuple dépend de l'homogénéité du sang et de la possession d'un espace vital suffisant. Toutefois, en contexte de diversité, ce géo-déterminisme implique une troncature sociale fatale.

Tandis que le régime de l'apartheid tenta de résoudre ce dilemme à coups de lois raciales, les Nazis, quant à eux, tentèrent une approche encore plus barbare : la résolution définitive de la question juive. Après la barbarie de la nuit de Cristal, la séparation

physique des races commença par des déportations. Selon Wolfgang Benz (Cf. 2015, p. 133), les Nazis ont d'abord envisagé de déporter les Juifs sur l'île de Madagascar. Après l'érection des premiers camps de concentration dont celui Dachau où environ 26 000 Juifs furent déportés, le Plan Madagascar fut abandonné en 1940 et environ 6 millions de Juifs furent tués pendant la guerre : Ce fut la Shoah.

L'issue génocidaire de l'antisémitisme nazi réside, entre autres, dans la notion nazie de la politique essentiellement dédiée à la préservation de la race. En effet, A. Hitler (Cf. 1943, p. 144) prétend que l'État n'est qu'une organisation de personnes partageant des caractéristiques physiques et morales, constituées afin de mieux assurer leur descendance et d'atteindre le but assigné à leur race. Cette notion hitlérienne de l'État en fit un organe essentiellement racial. La survie de la race étant l'ultime but, la séparation biologique et spatiale des races devint donc inévitable. Les Nazis décidèrent d'éradiquer la présence des Juifs, même totalement spoliés, en Allemagne. Après l'aryanisation de l'économie allemande, la séparation des races ne pouvait se faire que sous deux formes : L'expulsion ou la déportation sur d'autres territoires ayant échoué, l'on ne pouvait s'attendre qu'au pire.

Le régime nazi et celui de l'apartheid s'abreuvent à la source d'une idéologie raciale prônant la séparation biologique et spatiale des races. La mise en œuvre d'une telle idéologie ne peut se faire dans un État soucieux des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La suspension ou la suppression du droit, la brutalité policière et les massacres deviennent donc des méthodes politiques. Le nazisme et le colonialisme se rapprochent non seulement par l'idéologie, mais également par les méthodes. En effet, pour comprendre les dérives du continent européen, il faut, selon Aimé Césaire (1955, p. 7), « étudier comment la colonisation travaille à déciviliser le civilisateur, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader et à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale ». En d'autres termes, l'hitlérisme n'est qu'un retour à l'envoyeur.

Sous l'apartheid, aucun génocide ne fut commis. La répression que subirent les opposants à l'apartheid ne fut cependant pas négligeable. Non seulement le régime nazi et l'apartheid partagèrent la même idéologie, mais les pratiques meurtrières se rapprochèrent fort dangereusement. En 1924, usant

d'armes à feu et de frappes aériennes, la police ouvrit le feu sur des manifestants et abattit 190 hommes, femmes et enfants en 10 minutes. En 1960, cette police tua à Sharpeville 69 manifestants et en blessa 180. En 1976, des centaines d'élèves furent fusillés par la police de l'apartheid alors qu'ils manifestaient pour l'amélioration des conditions d'apprentissage : Ce fut le massacre de Soweto⁵. Au regard de tout ce qui précède, il est évident que le racisme est une source de calamités. Aussi, importe-il de surmonter ce fléau si dévastateur pour le bonheur de l'humanité.

3. Plaidoyer pour une humanité libérée du préjudice racial

Avant de proposer une quelconque définition de la race, le dictionnaire *Le Petit Robert* (2019, p. 2099) souligne que « rien ne permet de définir scientifiquement la notion de race » en rapport avec l'espèce humaine. Cela signifie que la race est dénuée de tout fondement scientifique. Pour cette raison, le racisme devrait disparaître, vu qu'il repose sur une notion sans fondement. Bien que conscient de ce fait, le monde n'y renonce pas pour autant. Fort de ce constat, A. Mbembe (Cf. 2017, p. 55) remarque que le racisme s'est ramifié dans la construction de l'identité, dans le rapport à l'autre et au pouvoir. Surmonter le racisme devient la condition préalable d'une humanité réconciliée et solidaire. Ce rêve d'une humanité solidaire ne peut se passer d'une conscience planétaire du vivre-ensemble.

3.1. Pour une conscience planétaire du vivre-ensemble

Le racisme d'État repose sur des présupposés qui demeurent vivaces dans un monde où les peuples sont contraints à la cohabitation. Il se fonde sur le présupposé selon lequel tout peuple est racialement défini et lié à un sol dont il devrait être le principal bénéficiaire des ressources. Ce géo-déterminisme constitue le fondement des revendications xénophobes. Ici, la racialisation du territoire et de ses ressources et la territorialisation de la race vont de pair. Sous le nazisme et l'apartheid, le racisme fut érigé en politique d'État, lorsque des partis suprématistes ont conquis le pouvoir. Ces derniers se servirent du pouvoir d'État pour dominer

⁵ Les cas de violence extrême et barbare ci-dessus mentionnés ne sont que des exemples parmi tant d'autres. Il ne s'agit pas d'en faire une liste exhaustive, mais d'en énumérer quelques-uns afin d'offrir un bref aperçu de la répression raciale de l'apartheid. Pour une vue plus dégagée sur cette violence, voir L. Clark et William H. Worger (2011).

et consolider leurs dominations raciales. Aujourd'hui, la peur de perdre le statut de dominant entretient le racisme dans la plupart des États où la migration influence les données démographiques. Ces migrants menaceraient non seulement les emplois, mais leur présence croissante est perçue comme facteur d'un basculement démographique imminent ; d'où la peur de tomber en minorité dans un État régi par le principe démocratique de la majorité.

Qu'il paraisse sous la forme d'un Juif, d'un Noir ou d'un Musulman, en référence respectivement à l'antisémitisme, au racisme ou à l'islamophobie, l'autre est perçu comme une menace existentielle dont on ressent le besoin pressent et inexplicable de se protéger. Obsédé par cette paranoïa, l'on finit par commettre l'irréparable dans la tentative de se mettre à l'abri d'une menace fictive qui n'existe que dans l'inconscient. Ici ou ailleurs, le racisme préside encore aux politiques migratoires les plus austères. La frontière devient une nécessité vitale. L'autre, debout devant la grille et talonné par la misère ou la mort, attend impatiemment qu'on lui ouvre la porte du Salut. Le racisme rime également avec indifférence et cynisme. L'on détourne le regard du malheur de l'autre, quitte à taire l'humanité en soi.

Le caractère illégitime de telles politiques réside dans le simple fait que l'humanité tout entière a la terre en partage ; ce qui impose à tous et à chacun un devoir d'hospitalité envers son prochain. Dans sa réflexion sur paix perpétuelle, Emmanuel Kant (Cf. 1796, p. 40-41) affirme que tout homme dispose d'un droit de visite en vertu de l'appartenance commune à la terre qui, en raison de sa forme sphérique, ne s'étend pas à l'infini. Ce droit de visite, lié à la liberté de mouvement de l'homme, implique aussitôt un devoir d'hospitalité à l'égard du visiteur, car la forme sphérique de la terre nous contraint au statut d'étranger, dès le moment où nous quittons notre zone d'habitation. De cette contrainte géographique, E. Kant déduit une éthique du vivre-ensemble.

À travers sa conception des relations humaines, l'auteur nous invite à une conscience planétaire caractérisée par la solidarité, l'hospitalité et par l'acceptation de l'autre en dépit de l'origine, de la différence de culture, de religion ou de la couleur de peau. Face à la prétendue politique du sang et du sol, il défend l'amour du prochain. Ainsi, cette philosophie kantienne de l'hospitalité est une source inépuisable d'enseignements et de valeurs pour un monde solidaire où le migrant n'est plus un envahisseur dont il faut se

protéger, mais un semblable qui doit être secouru. Surmonter le racisme suppose également la guérison réciproque et une humanité réhabilitée.

3.2. Pour une guérison réciproque et une humanité réhabilitée

En dépit de la diversité des apparences, il n'y a qu'une race humaine. Prétendre aujourd'hui qu'une race est supérieure à une autre relève d'une simple pathologie de l'esprit ; d'où le racisme. Affirmer avec la déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU (Cf. 2025) que tous les hommes sont égaux en dignité et en droit car ils forment une seule race unie est une lapalissade. Toutefois, la déconstruction des théories raciales ne signifie guère la disparition de la mentalité raciste. Les stéréotypes raciaux émanant de ces théories entretiennent le racisme actuel. Selon A. Mbembe (Cf. 2017, p. 111), le sujet raciste projette sur sa victime un voile de préjugés raciaux qui l'effacent en le remplaçant par un double. La personne réelle disparaît. Son substitut est une image faite de stéréotypes provenant de l'inconscient du sujet raciste. Dans le regard d'un sujet raciste, sa victime n'existe que sous un prisme de préjugés. Le comportement de celle-ci est perçu selon ce prisme, l'objectif étant la confirmation, par tous les moyens, de cette image préconçue. Le racisme est donc une forme d'autosatisfaction.

Si le racisme opère par projection, par substitution et par négation de l'autre, il représente un miroir qui reflète l'inconscient du raciste. Il révèle la personnalité de celui qui l'entretient. A. Mbembe (Cf. 2017, p. 36), citant Edouard Glissant, affirme que le racisme renferme un degré de stupidité, de bassesse et de couardise dans la mesure où tout sujet raciste assigne à un signe extérieur une valeur qui n'a de signification que sa culpabilité et ses peurs. En d'autres termes, le sujet raciste souffre d'une certaine forme d'instabilité. D'un point de vue psychologique, toute personne ressent le besoin de valoriser son estime de soi. Le sujet raciste assouvit ce besoin en rabaisant l'autre. La haine et la violence d'un tel sujet à l'égard de l'autre naissent du besoin de se sentir supérieur. Afin de s'en convaincre, l'on se met à traiter l'autre comme un animal, quitte à s'animaliser en passant. Le déni d'humanité commune à l'égard des Noirs en Afrique du Sud et des Juifs sous le régime nazi en Allemagne a fini par révéler à la face

du monde le degré de barbarie que recélaient ces deux régimes. Cependant, toutes ces bavures ne valent qu'une vérité toute simple : méconnaître l'humanité en l'autre, c'est se refuser soi-même l'humanité.

La recherche d'un monde meilleur, fraternel et solidaire continue d'attirer les esprits. Intellectuel engagé, Frantz Fanon (Cf. 2002, p.103) appelle à une marche de l'humanité vers le bonheur par tous les moyens, incluant, s'il le faut, la violence. Cette vision d'une humanité réconciliée est le projet d'un écrivain révolté ayant connu et vécu les affres du racisme. Dans cette même veine, A. Mbembe (2017, p. 156) parle de « montée en humanité ». Pour ces auteurs, préserver et promouvoir l'humanité en l'homme est la condition préalable d'un monde meilleur. En effet, sans s'en rendre compte, toute personne se rabaisse en rabaissant son prochain.

L'humanité de l'homme est en cause, dès lors qu'elle se méconnaît. Humilier ou flageller l'humanité dans la chair de l'autre suppose, avant tout, le musèlement de celle-ci en soi, car elle est une force qui communique. La preuve évidente de cette communication est l'empathie. Aussi, est-il de l'intérêt de tout sujet raciste de se guérir du racisme afin de recouvrer son entière humanité. La clé d'une telle guérison est la reconnaissance en l'autre de ce que nous avons tous en partage. Cette guérison est réciproque dans la mesure où l'élimination des stéréotypes raciaux à l'égard de l'autre libère et humanise le raciste. Un tel sujet recouvre son humanité en restituant et en réhabilitant celle qu'il brutalise. La victime guérit des blessures qui lui sont infligées, le sujet raciste se libère des biais cognitifs qui aveuglent son raisonnement. L'humanité est ainsi réhabilitée.

Conclusion

La présente réflexion sur le nazisme et l'apartheid s'est penchée sur le racisme d'État qui les caractérise et les lie. Elle s'est articulée autour de l'hypothèse que l'antisémitisme nazi et l'apartheid sud-africain sont deux formes de politique raciale axée sur la séparation biologique et spatiale des groupes humains racialement définis. Le but de cette étude fut de montrer les fondements et les manifestations du racisme d'État dans l'apartheid et le régime nazi et de proposer des orientations éthiques pour surmonter ce fléau. Il ressort des analyses que

l'apartheid et le régime nazi reposent effectivement sur un racisme d'État à l'égard des Noirs et des Juifs, lequel résulte de la théorie des races et se caractérise par la séparation biologique et spatiale des hommes selon le critère de race, par la racialisation du sol et de l'économie, par les massacres et, pire encore, par un génocide.

Surmonter le racisme est la condition préalable d'une humanité unie. Dans ce sens, une conscience planétaire du vivre-ensemble est nécessaire à la solidarité des peuples. Cette montée en humanité n'est possible qu'à la condition d'une guérison réciproque par laquelle le sujet raciste s'humanise en réhabilitant sa victime. Promouvoir l'humanité en l'homme et la solidarité avec l'ensemble des vivants, tels sont des impératifs qui transcendent les intérêts individuels et pour lesquels il faut s'engager.

Bibliographie

• MONOGRAPHIE

ARENDT Hannah, 1973. *Origins of Totalitarianism*, New Edition with added prefaces, Harvest Book, San Diego, New York, London.

BENZ Wolfgang, 2015. *Antisemitismus. Präsenz und Tradition eines Ressentiments*, Wochenschau Verlag, Schwalbach.

CAILLER Bernadette, 1995. « De Simone Weil à Aimé Césaire : Hitlérisme et entreprise coloniale ». In : *Présence Africaine*, 1995/3, N° 151-152, Editions Présence Africaine, p. 238-250.

CESAIRE Aimé, 1955. *Discours sur le colonialisme*, Présence Africaine, Paris.

CLARK Nancy L. / WORGER Wiliam H., 2011. *South Africa Rise and Fall of Apartheid*, 2nd Edition, Routledge Taylor and Francis Group London and New York.

COMTE DE GOBINEAU Arthur, 2004. : *Essai sur l'inégalité des races* (1853-1855), Edition numérique par Marcelle Bergeron.

DE TOCQUEVILLE Alexis, 2012. *De la démocratie en Amérique*, Institut Coppet, Paris.

HITLER Adolf, 1943. *Mein Kampf, Zwei Bände in einem Band*, ungekürzte Ausgabe, 851.-855. Auflage, München, Franz Eher Verlag.

FANON Frantz, 2002. *Les damnés de la terre*, Editions La Découverte, Poche, Paris.

FOUCAULT Michel, 1976. *Il faut défendre la société*, Galimard, Seuil, Edition numérique par Mauro Bertani et Alessandro Fontana, sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana, 2012.

KANT Immanuel, 1796. *Zum ewigen Frieden. Ein philosophischer Entwurf*, neue vermehrte Auflage, Friedrich Nicolobius Verlag, Königsberg.

KOTEK Jöel, 2008. « Le génocide des herero, symptôme d'un *Sonderweg* allemand ? » In Revue de l'Histoire de la Shoah, 2008, N°189, pp. 177-197.

L'HEUILLET Hélène, 2017. « Les études postcoloniales, une nouvelle théorie de la domination ? in Cités, N°72, 2017, PUF, Paris, pp. 41-52.

MBEMBE Achille, 2013. *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Editions la Découverte, Paris.

MBEMBE Achille, 2016. *Politiques de l'inimitié*, Editions la Découverte, Paris.

MBEMBE Achille, 2017. *Critique of the black Reason*, translated by Laurent Dubois, Duke University Press, Durham and London, 2017.

PATOUS-MATHYS Marylène, 2013. « De la hiérarchisation des êtres humains au « paradigme racial » », in : *HERMÈS*, 2013/2, N°66, pp. 30-37.

SCHMITZ-BEHRING, 2007. *Vokabular des Nationalsozialismus*, Berlin, Walter De Gruyter Verlag.

• Webographie

ONU : « Déclaration universelle des Droits de l'Homme », in : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/> (26.01.2025).

SOUTH AFRICAN HISTORY ONLINE (SAHO): « Apartheid Legislation 1850's – 1970's ». In: sur: <http://www.sahistory.org.za/article/apartheid-legislation-1850s-1970s> (09.02.2025).

UNESCO : « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste », in : <https://www.unesco.org/fr/days/holocaust-remembrance> (26.01.2025).

- **Dictionnaire**

REY Alain / REY-DEBOVE Josette, 2019. *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Edition Nouvelle Millésime, Paris.